

Questions posées en séance du 27 janvier 2020 consécutives aux réponses du 16 décembre 2019 du Conseil municipal et de la Commission agricole sur le sujet : Usage des routes agricoles

Monsieur le Président de la municipalité Madame et Messieurs les Conseillers municipaux

Comme demandé, voici les questions que j'ai formulées lors du plénum :

Si nous suivons le raisonnement de la Commission agricole, il n'y aura plus d'accès possible à la tourbière, construite dans un domaine privé, mais financée par des fonds publics.

Q1. Qu'est-ce qui est prévu pour que le public puisse encore y accéder ?

Au budget, il est prévu la pose d'un revêtement goudronné sur les chemins agricoles pour CHF 70'000.00 par année. Au niveau écologique, étendre du goudron, c'est déposer un produit toxique sur la terre, la rendant imperméable à l'absorption de l'eau.

Exemple : dans le cadre d'un remaniement parcellaire effectué dans les années 1990 à Bramois, la commune de Sion a évité de goudronner des routes agricoles pour des soucis écologiques.

Q2. Quelles sont les routes concernées par le chatelan?

Si toutes les routes allant dans les champs ne sont pas communales, j'ai pu constater qu'en novembre dernier le Service technique en a rebouché les trous.

Q3. Les travaux effectués par le Service technique ont-ils été facturés aux propriétaires ?

Q4. Pourriez-vous svp nous indiquer dans le secteur mentionné dans la question quelles sont les routes en main de la commune et celles en main des propriétaires privés ?

Je vous remercie pour vos réponses écrites et vous présente mes salutations distinguées.

Xavier Berthouzoz

Vétroz, le 31 janvier 2020